

MODELE DE REGLEMENT PARTICULIER POUR UNE EPREUVE NATIONALE PAR ETAPES

Article 1 - Organisation

La manifestation (nom de la manifestation) _____ organisé par
(nom, adresse, cod. de la Société organisatrice) _____

_____ en conformité avec les règlements de l'UCI.

La course aura lieu le jour _____ a _____

Responsable de la Manifestation _____

Licence FCI _____ mobile _____

Directeur de Course International _____

Licence FCI _____ mobile _____

Vice-Directeur de Course International _____

Licence FCI _____ mobile _____

Article 2 – Normes de participation

La course, sur invitation, est réservée aux équipes des Fédérations affiliées au FCI/UCI.

La course est réservée aux coureurs de la catégorie _____ classe _____

Les équipes sont composées d'un minimum _____ au maximum _____ de coureurs.

Pour d'éventuels frais de participation (pension, hébergement et remboursement des frais) ce qui est rapporté dans le bulletin d'engagement et en conformité avec les dispositions des règlements FCI.

Article 3 – Documents pour approbations

La course se déroulera sur _____ étapes (dont _____ divisée en _____ demi-étapes), plus le prologue, selon les tableaux joints au présent règlement, pour un total de km _____. et comme indiqué du documents annexée pour chaque jour de la course :

- Itinéraire horaire
- Profil de l'épreuve
- Plan de l'épreuve
- Plan, profil et description des 3 derniers km
- Description zone déviation voitures
- Déclaration d'acceptation du Directeur de Course et Vice
- Liste des hôpitaux situés long le parcours
- Plan zone de départ et d'arrivée avec l'indication : siège du Jury, contrôle antidopage, secrétariat, salle de presse et Direction organisation.

Article 4 – Inscription

Reçu confirmation de la participation , les inscriptions devront être confirmées à la Société organisatrice, avec bulletin d'engagement par (e-mail/fax et signaler les adresses et les numéros de téléphone exactes) avant 20 jours du début de l'épreuve.

L' Equipe, 72 heures avant la course, doit confirmer les noms du coureurs titulaires et des réserves.

Article 5 – Permanence/Secrétariat

La siège de la direction de l'organisation e du Jury, sera situé au départ et à l'arrivée de chaque étape, dans la localité correctment signalé et communiqué sur le programme quotidien, avec l'heure d'ouverture du secrétariat.

Article 6 – Contrôle des licences

Les opérations de contrôle des licences se dérouleront le jour _____ de _____ h à _____ h à (lieu) _____

Article 7 – Réunion Technique

La réunion technique, en présence du : Directeur de Course, Jury, Représentant du STF, Directeurs Sportifs/Techniques ou Dirigeant de Société avec licence FCI, Chronométrateurs, aura lieu le jour _____ aux heures _____ à _____

Article 8 – Lieu de rassemblement

Tous les coureurs et leurs Directeurs Sportifs / Techniques devront se présenter sur le lieu de rassemblement au moins 1h avant l'heure fixée pour le départ de l'étape, pour éventuelles cérémonies protocolaires établies par l'Organisateur, la signature de la feuille de départ, etc. La signature de la feuille se terminera 10 minutes avant l'heure de départ et les coureurs devront se mettre à disposition du Juge de départ.

Article 9 – Passages a niveau

Les passages au niveau seront signalés sur l'itinéraire horaire.
Toute situation de course sera tranchée par la réglementation FCI/UCI a cet propos.

Article 10 – Radio Tour

L'Organisateur assurera un service d'information « Radio Tour », en langue italienne e française ou anglaise, il est donc obligatoire que tous les véhicules qui suivent la course soient équipés d'un récepteur leur permettant de recevoir les informations et les dispositions diffusées. La fréquence sera _____

Article 11 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance mécanique aux coureurs se déroulera du Team _____, au moyen de 3 voitures neutres, dûment équipées.
Après la course il est / ce n'est pas (choisir) autorisée un service d'assistance mécanique à partir de moto (spécifier étape et localité).

Article 12 – Prologue (si prévu)

Le prologue doit être disputé contre la montre individuel ou par équipes et comptera pour le classement général individuel au temps.
L'ordre des départs sera fixé par l'organisation. Les Directeurs Sportifs/Techniques communiqueront l'ordre de départ de leurs coureurs.

Article 13 – Etape contre la montre

(si présent étape contre la montre) L'ordre de départ du contre la montre sera établi à l'inverse du classement général de l'étape précédente. Toutefois le Jury peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent.

(si présent étape contre la montre par Equipes) Pour l'étape a contre la montre par équipes seront appliquées les norme du règlement de l' UCI. ; Le temps de chaque équipes sera détecté sur le _____ coureur. Pour les étapes contre la montre chaque coureur/équipe doit se présenter au contrôle du vélo au moins 15 minutes avant l'heure fixée pour son départ.

(Préciser si dans les étapes contre la montre il est autorisé le ravitaillement et établir les modalités)

Article 14 – Derniers trois kilomètres

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 du règlement de l'UCI ils ne sont pas applicables en cas d'arrivée en cote.

Les étapes avec un arrivée en sommet sont les suivants : _____ .

Toute controverse concernant la définition de « arrivée en sommet » et « avant la montée » sera résolue par le Jury.

Article 15 – Bonifications (facultatif)

A l'exclusion du prologue et des étapes contre la montre, seront attribués les bonifications suivant selon les règlements UCI :

- **Arrivée** _____ au 1er de l'étape
_____ au 2ème de l'étape
_____ au 3ème de l'étape
- **Sprints intermédiaires** _____ au 1er classé
_____ au 2ème classé
_____ au 3ème classé

Les bonifications seront uniquement reportées au classement général au temps individuel.

Article 16 – Délais d'arrivée

Le temps maximum de chaque étape est fixé dans la manière suivante : _____

Selon l'article 2.6.032 du règlement UCI, dans les cas exceptionnelles le Jury peut augmenter le temps maximum, après consultation avec l'organisation.

Article 17 – Ravitaillement

Le ravitaillement de boissons et denrées alimentaires, peut être effectué par des personnes à pied ou par des voitures d'équipe derrière la voiture du Président du Collège des Commissaires ou autre Commissaire du 30ème km. après le départ jusqu'à 20 km. de l'arrivée.

Pour les étapes avec un kilométrage plus élevé que 150 km il est obligatoire de fournir un point fixe de ravitaillement (indiquer dans quel km et la localité).

Article 18 – Voitures officielles des équipes

Chaque équipe ne peut avoir qu'une seule voiture officielle à l'échelon course, même si l'équipe reste avec un seul coureur.

L'ordre de marche des voitures est établi en fonction du classement général individuel.

Pour la première étape il sera établi à l'issue du prologue et, à défaut, au cours de la réunion technique par tirage au sort.

Article 19 – Classements

Les classements suivants sont établis par ordre de priorité :

- a) classement général au temps - maillot _____
- b) classement général individuel au points - maillot _____
- c) classement grand prix de montagne - maillot _____

Des autres classements officiels doivent être indiqués sur les règlements spéciaux de la course. (maximum 6 maillots de leader)

a) Classement général individuel au temps

Il sera obtenu en additionnant le temps pris par chaque coureur pour chaque étape, en tenant compte des éventuelles bonifications et pénalisations ; En cas d'égalité, il sera pris

en compte les centièmes de seconde enregistrés dans l'épreuves contre la montre individuelles ou prologue (si réalisé); en cas de nouvel ex-aequo, ou défaut d'étapes contre la montre individuelles il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Le leader du classement général individuelle au temps porte le maillot_____

b) Classement général individuel aux points

Chaque étape attribuera les points suivants :

* Arrivée :_____

* Sprints intermédiaires :_____

En cas d'ex-aequo il sera pris en compte :

- 1) Nombre de victoires d'étape ;
- 2) Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
- 3) Classement général individuel au temps

Le leader du classement général individuelle aux points porte le maillot_____

c) Classement général individuel de la montagne

Le classement est établi par l'addition des points obtenus dans les grand prix préparés, selon les barèmes suivants :

a) Cols ou cotes de première catégorie_____

b) Cols ou cotes de deuxième catégorie_____

c) Cols ou cotes des troisième catégorie_____

Le classement sera mis à jour à la fin de chaque étape.

En cas d'égalité de points il sera pris en compte :

- 1) Plus grand nombre de premières places dans les GPM de 1^e catégorie_____
- 2) Plus grand nombre de premières places dans les GPM de 2^e catégorie – à suivre de 3^e catégorie.
- 3) Le classement général individuel au temps.

Le leader du classement général individuelle GPM porte le maillot_____

d) Autres classements

Les autres classements seront déterminés par l'organisateur.

(A' spécifier le maillot et les critères d'équilibre en cas d'égalité).

e) Classement général par équipes

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'ex æquo, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, dans toutes les étapes. En cas d'ex æquo, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) nombre de premières places dans le classement par équipes du jour ;
- 2) nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour ;
- 3) etc.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Le Juge d'arrivée et les Chronomètres sont responsables des arrivée et des classements.

Article 20 – Protocole

A la fin de chaque étape les coureurs désignés par les Organisateurs et spécifiés ci-dessous devront se présenter obligatoirement aux formalités de la cérémonie protocolaire un délai maximum _____ après leur arrivée :

Les premiers _____ arrivés de chaque étape (spécifier si le premier ou le premier 3 sont arrivés)

Les leaders des classements _____ (*noms des classements*)

A l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

Le premier dans la classification final ;

Les vainqueurs des classements spéciaux.

Article 21 – Prix

Pour les prix d'étapes et du classement général et des prix spéciaux ce qui est établi par la FCI. Les prix seront payés aux premiers 10 coureurs suivant la réglementation nationale et selon les lois de l'Etat Italien.

Les coureurs qui abandonnent la course seront exclus de tous les classements.

Le paiement des prix sera effectué:

- directement sur place à la fin de la course;
- par l'ACCPI, qui organisera la subdivision des prix et le paiement du prix à l'athlète et / ou délégués des prix uniquement par virement bancaire.

Article 22 – Contrôle antidopage

Tout contrôle antidopage aura lieu, à la fin de chaque étape, conformément à la réglementation en vigueur de FCI/UCI, et sera effectué à _____ (adresse et convenue du lieu de contrôle de chaque étape).

De plus, cela peut aussi être fait un contrôle antidopage ordonné par les organes de l'Etat Italien conformément à la législation italienne en la matière.

Article 23 – Sanctions

Les infractions appliquées seront celles du règlement de l'UCI et celles prévues par le PUIS.

Les amendes devront être payées suivant les règlements de la FCI.

Article 24 – Service Médical

Le service est assuré par un médecin et il est le seul responsable du service dans la course.

Le service, pendant la course, est assuré par une voiture et au moins deux ambulances. Le médecin est à la disposition de tous les participants de la course à partir des opérations préliminaires jusqu'à la fin de l'épreuve. Le médecin, en ce qui concerne ses fonctions, doit être considéré comme un Juge de la FCI.

Seulement le Médecin de la course est responsable de soins de santé dans la course.

La liste des hôpitaux le long du parcours, par chaque étape, sont : _____

Article 25 – Code de la Route

Les coureurs et les chauffeurs des véhicules officiels présents à la course, sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction.

Les plaques officielles seront retirées à toute personne qui (directement ou indirectement) sera responsable du non respect des dispositions ci-dessus évoquées.

L'Organisateur mettra en place un service de sécurité pour la protection des coureurs.

Le Directeur Sportif/Technicien est le responsable des coureurs et des toutes personne de léquipe comunique à l'organisation au moment de l'accréditation.

La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<attention-course cycliste>> et une autre voiture ayant un panneau <<fin de course cycliste>>.

Article 26 – Composition du Jury

Le Jury est composé selon la spécification ci-jointe.

Article 27 – Dispositions Finales

La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l'UCI, celles de la FCI et les lois de l'Etat Italien.

Cachet et signature de la Société organisatrice

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

Le Directeur de Course International

Le Vice Directeur de Course International

